

Processus de paix israélo-palestinien - Colonies (5 août 2013)

La France déplore la présence d'un grand nombre de colonies sur la liste des localités devant bénéficier d'aides prioritaires, adoptée le 4 août par le gouvernement israélien. Ce chiffre est en augmentation par rapport à la précédente liste des localités prioritaires publiée en 2009 et comprend des colonies isolées en Cisjordanie, particulièrement préjudiciables à un futur accord de paix.

La France rappelle que la colonisation est illégale en droit international et constitue un obstacle majeur à la solution des deux Etats.

La France soutient la relance en cours des négociations israélo-palestiniennes et demande aux parties de s'abstenir de tout geste qui pourrait nuire à ce processus.